

Bulletin de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Juin 2022

L'Assemblée générale ordinaire de Talents et Partage se tiendra le 23 Juin 2022 à 17h00. Pour des raisons techniques et d'organisation, le vote des résolutions se fera par correspondance.

Vous avez donc la possibilité de :

- **Compléter ce formulaire** en cochant les cases concernées et signer le présent bulletin en nous le retournant :
 - de préférence par email à l'adresse a.nanniot@talents-partage.org
 - ou par voie postale : Talents & Partage – Tours Société Générale – 189, rue d'Aubervilliers – 75886 Paris Cedex 18

Le formulaire de vote par correspondance adressé à l'association ne pourra être pris en compte, que s'il est reçu au plus tard le mercredi 22 juin 2022, veille de la réunion de l'assemblée, s'il est envoyé par courrier électronique, et au plus tard le vendredi 17 juin 2022 s'il est adressé par courrier postal.


- **Envoyer un email** à a.nanniot@talents-partage.org en indiquant dans l'objet « **je donne pouvoir au président** » (qui émettra en votre nom un avis favorable à toutes les résolutions) au plus tard le 22 juin 2021.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE		OUI	NON	ABSTENTION
Résolution 1	Approbation du rapport moral, du rapport financier et des comptes annuels 2021			
Résolution 2	Approbation des conventions réglementées			
Résolution 3	Quitus au Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2021			
Résolution 4	Approbation de l'affectation du déficit au « report à nouveau »			
Résolution 5	Approbation du budget prévisionnel pour 2022			
Résolution 6	Approbation du barème des cotisations annuelles (inchangées)			
Résolution 7	Approbation du renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes			
Résolution 8	Pouvoir pour formalités			

Vos nom et prénom

Date

Signature*

*Cliquer sur l'icône  en haut pour signer dans la case "signature" ou bien imprimer et signer puis scanner et envoyer par mail à l'adresse mail indiquée